WENGERPLATTNER

Communiqué du commissaire de **Mopac modern packaging AG** aux créanciers et aux médias

Réduction des effectifs de Mopac moins importante qu'annoncé

Berne, le 28 octobre 2015

Début octobre 2015, la société Mopac modern packaging AG ("Mopac") avait annoncé avoir engagé à titre préventif une procédure de consultation en vue du licenciement de max. 80 collaborateurs. Mopac a finalement décidé de procéder en octobre à 33 licenciements.

Cette réduction des effectifs s'avère indispensable pour réagir face à la baisse du chiffre d'affaires liée au taux de change dans la zone Euro.

Des mesures d'accompagnement ont été immédiatement mises en place en étroite collaboration avec le Service public de l'emploi du canton de Berne. Du reste, les personnes licenciées bénéficieront des services d'une société spécialisées dans le reclassement externe (Outplacement). Différentes entreprises de la région ont également déjà manifesté leur intérêt à l'embauche de collaborateurs licenciés.

Pour toutes autres informations:

- Site Internet du commissaire : www.sachwalter-mopac.ch
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, Tel. 031 357 00 00